Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600412-20251210-2025_55-DE

COMMUNE DE CLEGUEREC (56480)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Carine HENRY, Eric BUHR, Julie CRUZ, Marc HAMONIC, Morgan CARIMALO, Noyale LEFEBVRE, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Gaelle BOBON-LE GAL, Anne LE LU, François-Joseph LE BIHAN.

***ABSENCES ET POUVOIRS* :**
Claude GUEGUAN donne pouvoir à Pascal LE CRAVER
Thierry LAMOURIC donne pouvoir à François Joseph LE BIHAN
Nicole BRUNON donne pouvoir à Anne LE LU

Est nommée secrétaire de séance : Christine LE FLAO

Votants	23
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2025-55

Mise à jour de la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information

A la demande de plusieurs communes, le service commun informatique a étudié la possibilité de proposer un deuxième modèle de facturation permettant aux communes membres qui le souhaitent de prendre en charge la partie investissement des postes de travail et donc les achats du matériel et des logiciels. La commune qui opterait pour cette option de facturation redeviendrait propriétaire de son matériel et gèrerait son propre plan d'investissement (et d'amortissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la création de cette deuxième option de facturation du service,
- **Précise** vouloir poursuivre sur le mode de facturation en cours et basé sur une adhésion au service facturée sur un coût complet du poste de travail, comprenant donc les coûts d'investissement et de fonctionnement
- **Autorise** la mise à jour de la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information (nouvelle dénomination)

Le Maire,
Marc ROPERS